

CT spécial Musées du 31 mai 2017

Point relatif à l'instauration de nouveaux horaires du Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Une nouvelle proposition d'ouverture du Domaine au public, qui a déjà fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales en CHSCT, permettra de simplifier et de clarifier l'affichage des horaires à l'attention du public.

Au titre de la simplification :

L'économie du projet a pour objet de simplifier le dispositif actuel puisqu'il est proposé d'instaurer sur la base de la même heure d'ouverture au public : 8 heures, trois horaires de fermeture différents seulement (17h30, 20 heures et 21 heures) au lieu de 9 actuellement. Tout en allant dans le sens de la simplification des plages horaires ce nouveau projet donne la plus grande ouverture possible du Parc au public.

Ce resserrement des plages horaires ne va cependant pas jusqu'à l'institution d'une saison haute et d'une saison basse qui aurait présenté un meilleur avantage encore en termes de communication, mais qui n'aurait pas permis d'offrir une aussi grande amplitude horaire que celle qui sera proposée aux visiteurs du Domaine de Saint-Germain-en-Laye.

Au titre de la clarification :

Pour clarifier nos affichages vis-à-vis du public et mettre la lisibilité de ces nouveaux horaires en cohérence avec les procédures de fermeture du Domaine, qui commencent une demi-heure avant la fermeture effective des grilles, c'est l'heure de début d'évacuation du public qui figurera sur les panneaux à destination du public de telle sorte qu'il n'aura pas l'impression que la fermeture intervient de manière anticipée par rapport à l'annonce dont il aura pris connaissance à l'entrée du Parc. Ainsi, à titre d'exemple, pour une fermeture annoncée à 21 heures, la fin de service effective des agents du domaine prend effet à 21 heures trente.

Mois	Ouvertures	Horaires actuels	Proposition (plus claire ci-dessous)
janvier	8H	17h	17h30
février	8H	18h	17h30
mars	8H	19h	20h
avril	8H	20h	20h
mai	8H	21h30	21h
juin	8H	21h30	21h
Du 1er au 15 juillet	8H	21h30	21h
Du 16 au 31 juillet	8H	21h	21h
du 1er au 15 août	8H	21h	21h
Du 16 au 31 août	8H	20h30	21h
septembre	8H	19h30	20h
octobre	8H	18h	17h30
novembre	8H	17h30	17h30
décembre	8H	17h	17h30

Voici la nouvelle proposition :

Mois	Ouverture	Fermeture	Prise de service	fin de service
octobre	8 h	17h30	7h30	18h
novembre	8 h	17h30	7h30	18h
décembre	8 h	17h30	7h30	18h
janvier	8 h	17h30	7h30	18h
février	8 h	17h30	7h30	18h
mars	8 h	20h	7h30	20h30
avril	8 h	20h	7h30	20h30
mai	8 h	21h	7h30	21h30
juin	8 h	21h	7h30	21h30
juillet	8 h	21h	7h30	21h30
août	8 h	21h	7h30	21h30
septembre	8 h	20h	7h30	20h30

Le cycle horaire des agents reste inchangé : 38h30.

La nouvelle proposition a été partagée par l'ensemble des agents du domaine, y compris ceux qui sont arrivés récemment.

Après un point d'information relatif aux horaires d'ouverture du Domaine inscrit à l'ordre du jour du CHSCT du 13 décembre 2016, ce projet de nouveaux horaires d'ouverture du Domaine a été soumis à l'approbation des représentants du personnel lors du CHSCT du 28 février 2017 (point 6) et a obtenu un avis favorable à l'unanimité des organisations syndicales présentes (ordre du jour du CHSCT spécial Saint-Germain du 28 février 2017 joint en annexe).

Il importe de préciser que ce projet de nouveaux horaires du domaine ne modifie en rien le planning des agents qui est glissant en fonction de l'heure de fermeture.

Un travail sur le règlement intérieur du musée et du Domaine pourrait modifier ces plannings mais suivra surtout le circuit habituel de concertation et de présentation en CHSCT puis en CT spécial Musées.

Annexe

Ordre du jour du CHSCT du Musée d'archéologie et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Mardi 28 février 2017 à partir de 9h30

- 1 Approbation du P-V du CHSCT en date du 13 décembre 2016
- 2 Suivi du précédent CHSCT
- 3 Registres (RSST Musée et Domaine, RDGI)
- 4 Accidents de travail, maladies professionnelles
- 5 Chauffage à l'entrée du musée et dans les salles
- 6 Projet de nouveaux horaires d'ouverture du Domaine.

Questions diverses